

Compte rendu réunion 1^{er} trimestre 2015

SPL / AUPPSV

du 30 Mars 2015

Présents : Mme F. NOEL
Mr L. POIROT

1-Compte rendu AG

- Aucune remarque n'est formulée sur le compte rendu de l'AG du 15 Novembre 2014

2-Réalisations

- 1 container plastique a été rajouté au local poubelle, face au ponton C. Opération longue menée par Mr Gilles AUGER auprès de la communauté de commune.
- 2 bateaux 'ventouse' ont pu être dégagés du plan d'eau. Ils sont actuellement sur la zone technique en attente de destruction.
- le nettoyage des pontons a été effectué plusieurs fois depuis l'AG.

3-Affichage Informations AUPPSV

- depuis l'Assemblée Générale l'affichage de nos informations AUPPSV, sur le panneau de la Capitainerie, a été dégradé à plusieurs reprises. Nécessité de mettre les documents sous chemise plastique. Malgré cela le dernier affichage a disparu.
- une demande d'installation d'une vitrine fermée sera faite en cas de récidives.

4-Sanitaires

- les travaux sanitaires coté hommes de la Marina sont terminés.
- ouverture de l'ensemble des sanitaires situés derrière la Marina, samedi 4 Avril (week end de Pâques).

5-Travaux

- le passage d'accès pour l'atelier de la SPL derrière l'algéco de l'école de voile est en cours. Le déboisement effectué par le personnel de la commune est terminé. En attente de réfection du sol. Coût à la charge de la SPL pour un montant d'environ 3 000 €.
- les travaux de rénovation du bâtiment de la Marina (fenêtres) sont terminés. Le compte rendu du Conseil Portuaire de 23 Novembre 2014 annonçait une prise en charge par la SPL et le Conseil Général. Actuellement seul le Conseil Général a financé ces travaux.
- un plaisancier non adhérent à l'association s'est plaint auprès du président de l'utilisation de l'eau des pontons pour nettoyage de la terrasse de la Marina. La SPL en avait été informée. Utilisation abusive alors que la Marina possède son propre circuit d'eau. Ce point va être évoqué avec le gestionnaire de la Marina.
- planning des travaux sur les installations portuaires :

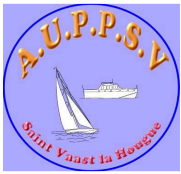
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site : <http://www.auppsv50.fr>





- * dévasement toujours prévu pour 2016, les autorisations de dépôts des boues sont à faire et le mode de financement à mettre en place,
- * rejointoiement en attente,
- * remplacement des 6 pontons, financement et programme de cadencement à mettre en place,
- * prochainement, après un nettoyage au karcher, remise en peinture du musoir du feu rouge d'entrée du port,
- * l'expertise des portes de l'écluse a été faite et ne présente pas de réparations d'urgence. Un levage pour contrôle des dessous de porte sera prochainement effectué à marée haute (portes mises en place en 1982).

6-Liste d'attente

- la liste au jour de la réunion est en date du 2 Février 2015.
- demande formulée pour une mise à jour plus fréquente (1 fois par mois).
- demande formulée pour avoir une copie de la liste. Cette demande sera transmise aux gestionnaires car la confidentialité des noms s'y trouvant se pose toujours. Cette liste ne serait détenue que par le président afin de pouvoir répondre aux usagers concernés. Ces usagers ont aussi la possibilité de se renseigner auprès de la capitainerie.

7-Passeports Escales

- les règles de fonctionnement seront identiques à 2014, 15 € pour 5 nuitées quelque soit la taille du bateau.
- environ 35 cartes ont été vendues en 2014.
- La SPL a obtenu un quota identique à 2014 alors que réglementairement pour les années suivantes le quota aurait dû être égal à 10 % du nombre de places du port.
- CHERBOURG a adhéré au fonctionnement Passeport Escales.

8-Caméras de surveillance

- fin janvier a été la date de mise en œuvre du système avec connexion VHF entre 2 systèmes centralisateurs.
- le stockage est réalisé en continu, sur disque dur, la durée de visualisation des informations est de 15 jours.
- toute demande d'analyse ne pourra se faire que par écrit avec envoi en recommandé, en indiquant la période de réalisation des faits (délais de 15 jours max), accompagné d'un dépôt de plainte à la gendarmerie.
- sur les panneaux d'avertissement figurent un n° de téléphone et le n° du décret relatif au mode de fonctionnement.

9-Mensualisation (demande en AG)

- les propositions seront faites pour l'année 2016.
- la SPL souhaite, au préalable, faire une enquête auprès des résidents pour qualifier la nécessité de cette démarche. D'autres éléments y seront inclus comme la gratuité des douches.

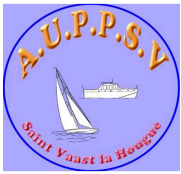
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site : <http://www.auppsv50.fr>





- Il est rappelé qu'en AG qu'il n'a été demandé qu'une diminution du prix des douches à 1 €, uniquement pour les plaisanciers résidents, ce qui ne devrait entraîner qu'une petite réduction de la recette.

10-Cluppp

- gestion de ce comité entièrement pris en charge par le Conseil Départemental (anciennement Conseil Général).
- la liste des membres est tenue à jour par la capitainerie :
 - * entrée en liste quand des nouveaux résidents ont donné leur formulaire d'inscription et acte de candidature,
 - * sortie de liste à la résiliation d'une AOT d'un résident inscrit.
- pas de relance auprès des résidents les plus anciens qui devront s'inscrire.
- demande formulée pour que l'association possède le formulaire d'inscription.

11-Tarifs (tableau comparatif tarifs CHERBOURG)

- forfait - été – hiver – 11m00 à 11m50.
 - * CHERBOURG, tarifs : été 2073 (5 mois), hiver 1408 (7 mois), année visiteur 3481, AOT 2400, forfaits cumulables avec réduction de 10%, réduction du montant de l'AOT en cas d'absence prolongée.
 - * St VAAST, tarifs : été 2016 (4 mois), hiver 1804(8 mois), année visiteur 3820, AOT 2331, forfaits non cumulables.
- souhait d'un aménagement de ces tarifs en particulier pour les demandeurs d'une AOT pour favoriser la venue de plaisanciers dans notre port.
- les prestations fournies par CHERBOURG peuvent paraître plus intéressantes et de plus c'est un port ouvert.
- pour attirer ou garder des plaisanciers il faut être au moins aussi attractif, le fonctionnement du port en dépend.
- le port de CHERBOURG bénéficie d'un soutien logistique important.
- selon Mme NOEL pour être en capacité d'apporter des services supplémentaires aux plaisanciers, il serait nécessaire de créer deux postes d'agent portuaire, ce qui n'est pas supportable financièrement pour la SPL à ce jour.

12-Taxes foncières

- base de calcul pour un bateau en zone nord : 80 €.
 - * évaluation du nombre de prestations 6 à 8 (10 étant le maximum) : évalué à 8.
 - * capacité moyenne d'accueil (somme des longueurs de navires divisé par le nombre de postes d'amarrage) : évalué à 9 m.
 - * coefficient pondération (capacité moyenne comprise entre 8 et 10) : 4.
 - * nombre pondéré d'équipements et services (nombre de services * coefficient pondération) : 32.
 - * modulation (nombre pondéré entre 21 et 40) : -20%.
 - * nombre de postes d'amarrage : 760.

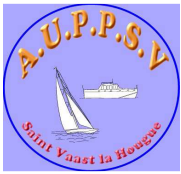
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site : <http://www.auppsv50.fr>





* montant des taxes foncières : $(80 \times 0.8) \times 760 = 48\,640$ €.

- selon Mme NOEL les modalités d'applications du décret ne sont toujours pas parues.
- le premier rôle à verser en Septembre/Octobre doit être identique au montant de l'année 2014 soit 117 800 €.
- un rôle complémentaire sera reçu en Décembre. Il devrait annoncer une diminution mais pas dans les proportions telles qu'énoncées dans le calcul.
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, incluse dans le rôle de la Taxe Foncière, s'est élevée à 24 000 € en 2014.

14-Association des Ports de Plaisance Littoral Manche

- association nécessaire pour l'adhésion à la Fédération Française des Ports de Plaisance.
- accès aux informations juridiques de la Fédération.
- constat d'informations erronées.
- le site de l'UPNO (via le site de la FFPP) est devenu accessible uniquement avec mot de passe.
- Mme NOEL se renseigne.

15-Association des Ports Locaux de la Manche

- association à caractère professionnel.
- montage de projets à subvention européenne.
- on y trouve les ports de CAEN, CHERBOURG, GRANVILLE.
- étude sur le traitement des sédiments marins (projet setarms).

16-Conseil d'Administration SPL

- les comptes rendus et documents (AG, composition CA, Statuts, comptes) sont accessibles sur des sites officiels payants, Infogreffe ou Societe.

17-Elections Départementales

- les élections départementales du 29 Mars 2015 va entraîner une modification de la composition du Conseil d'Administration de la SPL.
- personnes non réélues ou ne se présentant pas : E. BEAUFILS président, D. RENAUX administrateur, M. BOURDON administrateur.
- personne élue : J. LEPETIT.
- devraient rester titulaire : G. AUGER représentant St VAAST, S. LAIDET représentant PORBAIL.
- toutes les instances départementales devant se mettre en place, il n'y aura de Conseil Portuaire avant début Juin.

18-Loi NOTRÉ

- l'article 11 de la loi NOTRÉ va modifier le fonctionnement des ports :

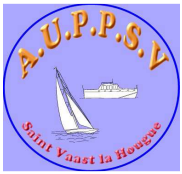
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site : <http://www.auppsv50.fr>





« La propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ports relevant du département sont transférés, au plus tard au 1^{er} Janvier 2017 aux autres collectivités territoriales ou à leurs groupements dans le ressort géographique desquels sont situées ces infrastructures »
(voir le texte de cet article sur le site de l'AUPPSV).

- évolution à suivre car il y aura certainement des nouveaux changements au sein du Conseil d'Administration de la SLP.
- St VAAST et BARFLEUR appartenant au même canton, qui les prendra en charge ?

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site : <http://www.auppsv50.fr>

